



## Formation ISPS - 18.2

### Personnel des installations portuaires chargé des tâches spécifiques de sûreté

**OBJECTIF :** assurer les tâches de sûreté au sein d'une installation portuaire.



### Compétences développées

- Assurer le maintien des conditions décrites dans le plan de sûreté de l'installation portuaire ;
- Reconnaître les menaces et les risques pour la sûreté liés au site ;
- Procéder à des inspections régulières du site ;
- Utiliser de manière appropriée l'équipement et les systèmes de sûreté dédiés à l'installation portuaire.

Formation destinée aux agents se voyant confier des tâches spécifiques de sûreté au sein d'installations portuaires soumises au code ISPS.



### Références

CODE ISPS Partie B, § 13.4, STCW 2010 Section A / Chapitre VI-6.1.



### Contenu

- Menaces contre la sûreté des ports ;
- Présentation du Code ISPS, des niveaux de sûreté et des procédures de notifications des incidents ;
- Connaissance des plans de sûreté ;
- Connaissance élémentaire du code IMDG (produits dangereux) ;
- Procédure de contrôle, visites, surveillance, fouille physique et inspections non-intrusives ;
- Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ;
- Prescriptions relatives à la communication et aux entraînements.

## Formation en présentiel ou en ligne

**DURÉE :** 10 heures

**LANGUE :** français

**LIEU :** dans tout port ou pays en présentiel.  
Sur le site 360 E-Learning pour la formation en ligne.

**MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :**  
magistral 75 % - pratique 25 %

**ÉVALUATION :** quizz de fin de session

**PRÉREQUIS :** aucun

**HANDICAP :** signaler lors de l'inscription

**ATTESTATION :** individuelle en français et en anglais

**PRIX :** 330 € en présentiel ou 270 € en ligne

Intra sur devis

**Taux de satisfaction :** 4,2/5 sur la période 2021-2022